



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2421

Désaffectation du domaine public scolaire des bâtiments de logements des groupes scolaires
Diderot et Champvert Ouest au profit du Plan zéro enfant à la rue - Lyon 5ème

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2421 - DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE DES
BATIMENTS DE LOGEMENTS DES GROUPES SCOLAIRES
DIDEROT ET CHAMPVERT OUEST AU PROFIT DU PLAN
ZERO ENFANT A LA RUE - LYON 5EME (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Suite aux engagements pris par la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme, comme en témoigne la signature de la charte entre la Ville de Lyon et les services de l'Etat et la signature de la déclaration des droits des personnes sans-abri avec la Fondation Abbé Pierre, une attention particulière est portée aux familles avec des enfants scolarisés au sein des écoles de la Ville de Lyon pour lesquelles les conditions de vie sont fortement dégradées. En effet, les alertes provenant de différents services, collectifs et associations à l'égard de multiples situations inquiétantes ont amené le CCAS à agir au-delà de ses compétences, pour tenter de proposer des solutions individuelles.

Les services se sont mobilisés afin de mener une expertise sur une partie du parc immobilier vacant de la Ville de Lyon dans l'objectif de proposer des pistes de solutions innovantes d'hébergement et/ou d'insertion par le logement.

Le statut d'instituteur étant destiné à disparaître et le statut de professeur des écoles ne donnant pas droit à un logement de fonction, une étude a été menée en collaboration avec la Direction de l'Immobilier afin de transformer une partie du patrimoine immobilier scolaire de la Ville de Lyon.

Dans cette perspective, la Direction de l'éducation souhaiterait désaffecter les logements de fonction d'instituteurs, situés au sein des écoles Diderot et Champvert Ouest à Lyon 5^{ème}, afin de les céder prochainement à des bailleurs sociaux.

Aussi, une désaffectation du domaine public à usage scolaire des logements d'instituteurs des écoles Diderot et Champvert Ouest, à Lyon 5^{ème} est nécessaire pour permettre le lancement de la consultation des futurs opérateurs.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan joint en annexe ;

Vu l'avis du Préfet du Rhône en date du 3 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prononce la désaffectation du domaine à usage scolaire des logements dits d'instituteurs des Ecoles Diderot et Champvert Ouest à Lyon 5^{ème}.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer et à prendre tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET